



#### OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,  
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous  
l'après-midi)

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous  
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)



# DISTRÉ

# VIE COMMUNALE

DECEMBRE 2017



## MOT DU MAIRE



Cette période de l'année est celle où j'ai plaisir à vous transmettre mes vœux les meilleurs. Cette année se terminera, je l'espère pour vous, par un moment de bonheur à partager en famille, cette famille qui pour le plus grand nombre d'entre nous reste une valeur sûre.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle année 2018 commencera à s'écrire telle une mélodie sur une portée de musique. Cette mélodie 2018, je vous la souhaite sans bémol ni contretemps, avec des accords parfaits.

Souhaitons à ceux qui sont persécutés dans le monde que cette complainte apporte de l'harmonie dans leur vie et une sonate de sérénité. A ceux qui souffrent, que la musique de l'an nouveau anime le rythme et le tempo d'une santé retrouvée sans laquelle tout est difficile.

A vous, mes chers Distréens, que l'harmonie des notes de bonheur et de joie compose la chanson de ces 365 jours et du fond du cœur, c'est en fanfare que je vous souhaite une excellente année.

Bonne année 2018 à vous tous.

Eric TOURON

## En 2018 conservons nos valeurs



*Eric Touron Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2018 et vous convient, le Samedi 20 janvier 2018 à 18 h, dans la salle des Bois, à la traditionnelle cérémonie des vœux qui débutera par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2017 et qui sera suivie d'une soirée dansante.  
(voir page 4)*

## ACCESSIBILITÉ MAIRIE :



Les travaux d'accessibilité de la Mairie et de la Salle de l'Amitié sont en cours. Une place de parking pour personne à mobilité réduite a été créée devant la salle de l'Amitié. Elle permet ensuite d'accéder à la porte latérale de la Mairie par une rampe d'accès qui contourne le monument aux morts pour respecter

autant que possible la pente exigée. Coût de ces aménagements: 14 656.08 € TTC. Nous avons auparavant changé les portes d'accès de la salle de l'Amitié pour respecter les hauteurs des seuils pour un coût de 8 007.24 € TTC.

## PLAN COMMUNAL D'ALERTE ET D'URGENCE



En cas de déclenchement du dispositif d'assistance aux personnes, la Mairie doit établir un registre regroupant les personnes âgées ou handicapées, fragiles, isolées familialement, géographiquement, affectivement, et/ou qui présentent des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur du logement (appareillage, présence d'une tierce personne...) ou un handicap entravant leur autonomie... à assister en priorité.

**Si c'est votre cas, celui d'un voisin, d'un membre de votre famille domicilié sur notre Commune, faites le connaître auprès du secrétariat de la Mairie, en écrivant ou en téléphonant au 02.41.50.28.50:**

Vous devrez communiquer: vos NOM, Prénom, Date de Naissance, Adresse, Téléphone et d'autres informations qui vous seront demandées.

## DECORATIONS DE NOËL



Dans la nuit du 10 au 11 décembre, la tempête Ana a soufflé fortement sur notre commune, occasionnant des dégâts: arbres déracinés, tôles ou ardoises envolées, routes coupées par des chutes d'arbres ou des fils téléphoniques...

Les décorations de Noël n'ont pas été épargnées par ces bourrasques de vent puisque certaines

sont en partie détruites ou décrochées. La tempête Ana a surtout eu raison de notre beau sapin de Noël placé devant l'école, à l'entrée du bourg, et récemment décoré de guirlandes lumineuses et de boules: celui-ci s'est couché au petit matin et a dû être débité sur place. **Mais même sans décoration, soyez rassurés, la magie de Noël veille sur chacun d'entre vous.**



## COLLECTE DES SAPINS DE NOËL :

Déposez vos sapins (inférieurs à 2 mètres) sur le parking de l'école, dans l'espace délimité, entre le mardi 2 janvier et le mardi 16 janvier. La collecte se réalisera **le mercredi 17 janvier 2018 au matin.**

SAUMUR  
agglopropreté

**Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche...**



## VENTE DE BOIS SUR LA COMMUNE

Comme chaque année, la Commune va procéder à une vente de bois réservée exclusivement aux habitants de Distré, mélange de bois variés au prix de **160 € la corde.**

Le prix de la **corde de bois à faire** est fixé à **45 €** dans la limite d'une corde par foyer. Si vous voulez plus d'informations, que vous êtes intéressés: contactez le secrétariat de la Mairie au 02.41.50.28.50. Les inscriptions sont à faire en Mairie.

## VENTE JUS DE RAISIN MAIRIE Garanti 100% BIO Sans sucre ajouté

Le raisin récolté lors des vendanges de l'école a été transformé en jus, vous pouvez acheter notre jus de raisin en **Bib de 3 litres vendu au prix de 5 € le Bib.**

Pensez aux cadeaux de fin d'année et passez vos commandes en Mairie ou à l'école. L'argent récolté profitera aux enfants de l'école. **Dégustez-le, il est délicieux et longue conservation (plusieurs semaines).**



## TRAVAUX TOITURE SALLE des BOIS



Notre salle intercommunale aura déjà 10 ans lors de la cérémonie des vœux et 10 ans que nous sommes en procédure pour malfaçons. En effet, à chaque pluie ou dégel, nous avons des fuites d'eau dans la salle principale. Après presque 10 ans de procédures et d'expertises, des travaux importants viennent enfin

de se terminer ( 57 000 €) pour nous garantir, nous l'espérons, une parfaite étanchéité. Ces travaux ont été pris totalement en charge par les assurances des entreprises qui sont intervenues lors de la construction. Une procédure est toujours en cours pour recouvrer les frais d'avocats et d'experts engagés ( 19 000 €).



## BELOTHON 2017

En 2017, pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, les enfants du conseil municipal, aidés des conseillers municipaux adultes ont organisé, le samedi 25 novembre 2017, leur traditionnel Belothon, concours de belote au profit du Téléthon, dans la salle de l'Amitié, à la Mairie de Distré. Vous avez été nombreux à participer à ce concours puisque pas moins de 42 équipes se sont affrontées amicalement sur les tapis de belote dont plusieurs équipes de Rou-Marson toujours fidèles à cette animation. Chacun a pu passer une agréable soirée dans une ambiance conviviale et se restaurer (boissons, crêpes...) à la buvette tenue par les enfants.

L'équipe gagnante a reçu un cochon débité et chaque équipe a reçu un lot offert par de généreux donateurs, entreprises et commerces distréens.



Muriel BLOUDEAU et Audrey PINET, les gagnantes du Belothon 2017 félicitées par Eric Touron, Maire de Distré et Noa Bukovec, Maire Junior de Distré

**Le bénéfice de 920 € sera intégralement versé au Téléthon.** Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs !!! **Félicitations aux heureuses gagnantes !!**

## CONCOURS MAISONS FLEURIES 2017 à DISTRÉ

En 2017, le thème retenu était : « aménagement végétal paysager original et entretenu ». 37 maisons ont retenu l'attention du jury. 6 critères étaient retenus: le choix des couleurs, les variétés de végétaux, l'originalité, l'harmonie obtenue, la qualité de l'entretien et le respect du thème.

**Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2017 est le suivant:**

|   |                             |    |                                |
|---|-----------------------------|----|--------------------------------|
| 1 | M. GRETEAU Philippe         | 6  | Mme et M. GOMES Arlindo        |
| 2 | Mme et M. FOURQUET Yves     | 7  | Mme et M. CHARRIER Jean-Pierre |
| 3 | Mme BOUCHARD Colette        | 8  | Mme et M. RETIF Armel          |
| 4 | Mme et M. TESSIER Christian | 9  | Mme et M. GARDAIS Jacky        |
| 5 | Mme et M. MAZEL Pierre      | 10 | Mme et M. ROLL Gervais         |

Chaque année, un prix d'honneur est également décerné aux personnes qui sont lauréates du concours pour la 5<sup>ème</sup> fois. Cette année, aucun prix d'honneur n'a été attribué.

Un prix « super jardinier d'honneur » a été créé en 2010, il ne concerne que les personnes qui ont déjà été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers" et est attribué cette année à: **Mme et M. JARD - Bourg**

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes qui recevront leur prix, le **Samedi 20 janvier 2018, au début de la cérémonie des vœux de M. le Maire de Distré, dans la salle des Bois.**

## DERATISATION !

Comme chaque hiver, une campagne de dératisation est ouverte sur la commune de Distré. Des sachets de grains empoisonnés sont gratuitement mis à votre disposition, à la Mairie, **mercredi 10 janvier et samedi 13 janvier de 11h à 13h.**





Après la cérémonie des vœux  
de M. Le Maire,  
dans la salle des Bois,  
organisée par l'équipe municipale  
**Samedi 20 janvier 2018,**  
à 20h30



**Soirée Paëlla**  
(ou assiette campagnarde  
sur réservation)  
**17 € par personne**  
(Boisson non comprise)

Places limitées: Réservez vos  
places au 02 41 50 28 50  
Venez vite retirer vos tickets  
à la Mairie de Distré

Au profit et avec  
l'aide du Foyer  
des jeunes

Avec l'orchestre de variétés

**DREAM  
ORCHESTRA**



Des standards de la chan-  
son française, aux derniers  
tubes, en passant par les  
classiques du musette, leur  
répertoire mêle tous les  
styles afin de faire de votre  
soirée, un moment unique.